

DEPARTEMENT DE LA DROME

COMMUNE D'ALLAN

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 31 janvier 2023

Nombre de membres afférents : 18
En exercice : 18 Qui ont pris part à la délibération : 13
Date de la Convocation : 26/01/2023
Date d'affichage : 26/01/2023

L'an deux mille vingt- trois et le trente et un janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Jean- Michel GAMORE- Mylène DELORME- GAUTHIER Laurent- Laure DUCHAMP- David MAGNET- Jean- Luc MONTAGNER- Marylin MOUTET- Aurèlie SYLVESTRE- Patrice TETARD- Nathalie MARECHAL- Véronique AUGIZEAU- Christophe GRANGER

Excusés : Alexandra CHABANIS- - Jean GRANGER- Céline POIRRIER- Joël MALIGNIER- Daniel PEYROL

Patrice TETARD a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n°2023-012 : Approbation du projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme relatif aux travaux de renforcement du réseau BT à partir du poste CHAMPAGNOL.

Monsieur le Maire expose le courrier du Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme en date du 13 décembre dernier, lequel indique la nécessité de procéder à un renforcement du réseau Basse Tension à partir du poste CHAMPAGNOL suite à la demande de Mme Masclet. (Dossier n°260050110AER). Le montant estimé de travaux à hauteur de 53 322, 98 € HT sans participation communale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet et le plan de financement établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts et à la convention de concession entre le territoire d'Energie Drôme et ENEDIS.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Yves COURBIS,



Maire



Patrice TETARD



Secrétaire de séance